

Le 03/12/19



L'ESI lance son nouveau site dédié aux professionnels de l'immobilier

Créée en 2004 par la FNAIM, l'École Supérieure de l'Immobilier (ESI) s'impose depuis plus de 15 ans comme la référence en matière de formation aux métiers de l'immobilier et dispense une offre de formation complète.

Pour répondre aux nouveaux usages, l'ESI se modernise et se dote d'un site d'inscription en ligne permettant aux professionnels de l'immobilier de suivre et gérer directement en ligne leur formation professionnelle ainsi que celles de leurs équipes.



Un nouveau site plus ergonomique adapté aux besoins des professionnels de l'immobilier

Conçu pour faciliter l'accès à la formation pour tous les professionnels de l'immobilier, en trois clics, l'internaute peut choisir sa formation parmi une offre de plus de 450 programmes, inscrire ses participants et régler sa formation en ligne.

Une navigation plus intuitive permet à l'internaute d'effectuer sa recherche par type de formation (inter-entreprises, intra-entreprise, stages d'intégration, digital learning, filières de qualification), secteur d'activité (copropriété, transaction, gérance locative...) ou par secteur géographique.



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac

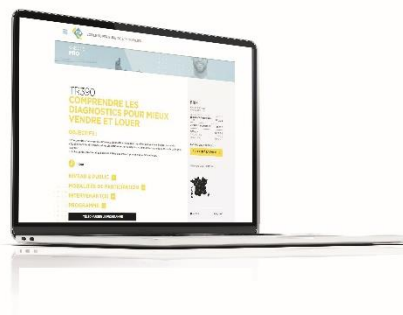
galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

« Nous faisons face à une clientèle toujours plus avertie, mieux informée et donc plus exigeante. L'actualisation des compétences, voire la spécialisation sur des thématiques métiers, sont une nécessité pour les professionnels de l'immobilier. Avec ce nouveau site, nous avons à cœur d'offrir un véritable service performant à nos professionnels de l'immobilier, leur permettant de s'inscrire rapidement à une formation et de répondre à l'obligation de formation ALUR*. » déclare Jean-Marc Torrollion, Président de la FNAIM.

Cette nouvelle plateforme en responsive s'adapte à la mobilité des professionnels de l'immobilier. Selon ses besoins (développement des compétences, acquisition de connaissances techniques, renouvellement de la carte professionnelle*), tout professionnel de l'immobilier peut choisir en ligne son programme, le nombre de participants qu'il souhaite voir inscrits, le tout de façon simple et rapide, entre 2 rendez-vous et à tout moment de la journée.

L'ESI s'adresse **aussi bien aux adhérents FNAIM qu'à l'ensemble des professionnels de l'immobilier** et dispense une offre de formation adaptée aux profils et besoins de chacun.

« Ce positionnement unique fait de l'ESI l'offre de formation la plus complète sur ce marché », rappelle Jean Marc Torrollion.



LE PETIT +

Afin de s'adapter aux besoins des professionnels et leur faire gagner du temps dans leur gestion, un espace client spécifique rassemble tous les documents administratifs inhérents à la formation des participants (attestation, feuille d'émargement, facturation).

Pour s'inscrire en ligne : www.groupe-esi.fr

* La loi ALUR de 2014 a en effet rendu obligatoire pour tous les professionnels de l'immobilier de suivre une formation continue d'une durée minimale de 14 heures par an ou 42 heures durant 3 années consécutives d'exercice. [Plus d'informations ICI](#)



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac

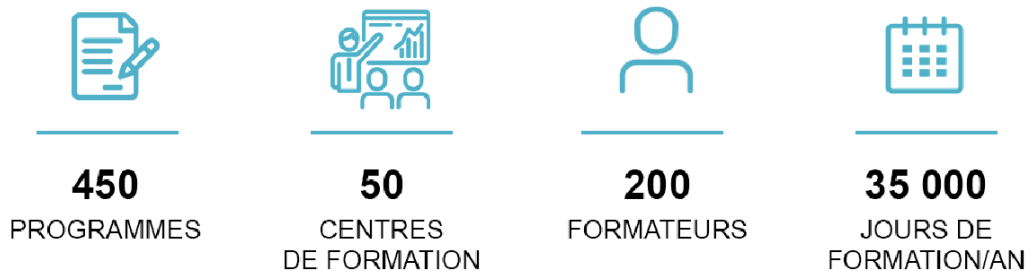
galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Une offre de formation complète sur l'ensemble des métiers de l'immobilier

L'ESI, qui forme 35 000 professionnels par an, accompagne le développement des entreprises en proposant une offre de plus de 450 programmes dispensés dans plus de 50 villes sur l'ensemble du territoire.

Ces formations couvrent l'ensemble des facettes des différents métiers de l'immobilier, en gardant une forte dimension juridique, marqueur ADN de l'école depuis sa création. Ces formations sont constamment actualisées, pour répondre aux attentes des professionnels, entre la législation sans cesse mouvante et la prise en compte des nouveaux enjeux sociétaux. C'est ainsi que, parmi les nouveautés, le cycle de formations les « Copros Vertes », financées par les Certificats d'économies d'énergie (CEE), est destiné aux syndicats afin de leur permettre d'être des véritables acteurs de la rénovation énergétique.

La formation continue de l'ESI, c'est...



L'ESI, c'est aussi de la formation diplômante

Par ailleurs, il faut rappeler que l'ESI, est le seul établissement à dispenser en alternance (contrat d'Apprentissage et/ou de professionnalisation) [17 cursus diplômés d'État](#) destinés à former les futurs cadres de l'Immobilier.

→ **Un taux d'insertion professionnelle des diplômés de 100% deux mois après la sortie de l'école**



Télécharger le communiqué de presse



ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@jmtorrollion @FNAIM



À propos de l'ESI

Créée en 2004 par la FNAIM, l'École Supérieure de l'Immobilier prépare et forme à l'ensemble des métiers du secteur immobilier. L'entreprise est au cœur de l'ESI grâce à des formations élaborées avec des professionnels en activité et de par sa proximité avec la FNAIM, première organisation représentative du secteur. Son ambition : former des professionnels de l'immobilier aux enjeux de demain en leur donnant les compétences nécessaires pour répondre aux exigences d'un marché en mutation.

L'ESI se distingue par son offre unique de formations réunissant étudiants et professionnels en activité. Elle propose 17 cycles de formation diplômante et présente une offre de formation continue de plus de 450 thématiques autour de l'activité immobilière. Ses programmes apportent une réponse pédagogique adaptée, en formation initiale comme en formation continue, sur des durées courtes ou longues. Le catalogue de formation continue recouvre l'ensemble des 13 métiers du secteur immobilier, avec des programmes conçus par des professionnels pour des professionnels.

À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac

galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02